

# Fusion des corps de chercheurs

Réunions bilatérales

Janvier 2013

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Fusion des corps de chercheurs

## Présentation de la réunion

- Données générales
- Avancement du projet
- Premières orientations
  - Gestion
  - Évaluation
  - Indemnitaire
- Suite des travaux

# Fusion des corps de chercheurs

## Données générales : Éléments de droit

- **État du droit en la matière**

↘ décret du 12 mars 1986

- D 86-398 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'INRET

↘ décret du 28 octobre 1994

- D 94-943 relatif aux statuts particuliers du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche relevant du ministre chargé de l'équipement

# Fusion des corps de chercheurs

## Données générales : Éléments statistiques

- Photographie des corps au 31/12/2012

333 CR et 136 DR

201 ex INRETS

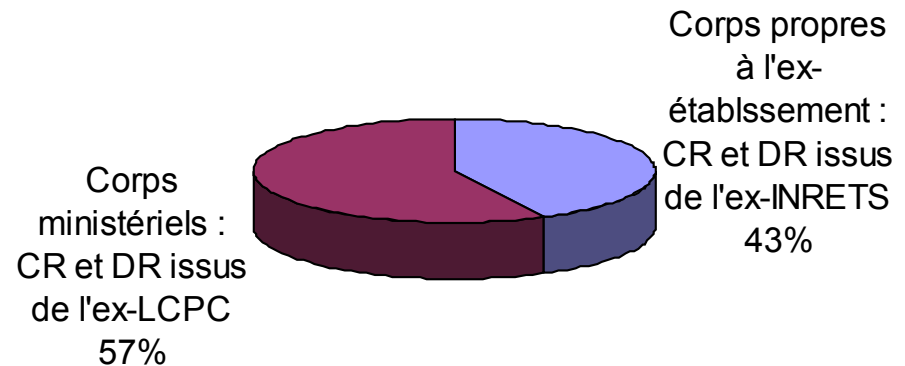
– 137 CR

– 64 DR

268 corps ministériels

– 196 CR

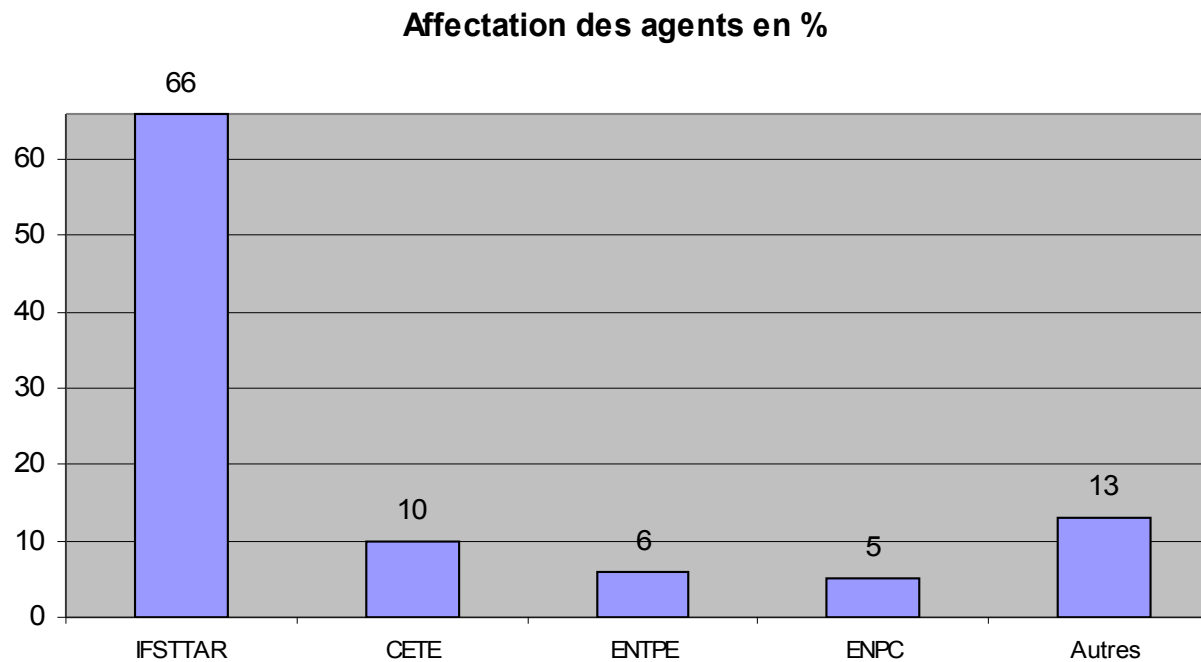
– 72 DR



# Fusion des corps de chercheurs

## Données générales : Éléments statistiques

- Répartition par organismes



# Fusion des corps de chercheurs

## Avancement du projet

- Rapport Chabrand / Lessaffre daté du 13 février 2012
- 2 comités de pilotage : 13 avril et 2 octobre 2012
- Les premières orientations du COPIL
  - 2 corps ministériels (CR et DR)
  - 3 groupes de travail (gestion, évaluation, indemnitaire)
- Objectif : publication décret fin 2013

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT gestion

- **Problématique**
  - Coexistence de plusieurs corps de chercheurs à l'IFSTTAR
  - Besoin d'unifier les règles de recrutement, de gestion, d'évaluation
- **État des lieux**
  - Deux modes de gestion analogues, à quelques exceptions près
  - Des acteurs dont les rôles sont similaires, à quelques exceptions près
- **Expression sur les attentes et besoins des employeurs**
  - Importance de la gestion de proximité, de la fonction paye, de la prise en charge du recrutement par le ministère
  - Importance de la dimension scientifique

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT gestion

- Orientation proposée
  - Corps ministériel à gestion ministérielle
- Points forts
  - Une gestion des corps de catégories A, non déconcentrée, cohérente avec la politique du MELT MEDDE
  - Une mutualisation et une maîtrise des actes de GRH
  - Une gestion multi-employeur éprouvée parallèlement à une gestion de proximité de qualité
  - Une optimisation des moyens
- Point de vigilance sur gestion de proximité
  - Assurer une gestion individualisée
  - Maintenir la fonction paye par l'établissement



# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT gestion

- **Recommandations :**
  - Bâtir un système de gestion ministérielle centralisée
  - Disposer d'un chargé de mission pour assurer la personnalisation de la gestion
  - Réaffirmer le principe de la délégation de la gestion administrative de proximité
  - Prévoir une fonction paye confiée à l'employeur ou déléguée aux PSI
  - Imaginer un dispositif permettant de mieux prendre en compte l'avis des employeurs (collège des directions scientifiques)

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT gestion

En cours :

- Gestion administrative de proximité :
  - Poursuivre la réflexion sur les outils à mettre en œuvre
  - Poursuivre la réflexion sur le périmètre de la délégation
  
- Examiner la possibilité de constituer un collège des directions scientifiques

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT évaluation

- Missions (rappel des missions statutaires de l'instance d'évaluation):
  - Recrutement
  - Titularisation
  - Evaluation
  - Avancement

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT évaluation

- Organisation :
  - Création d'une instance unique, paritaire de 36 membres (fusion du CEVAL et de la CEC)
  - Trois sous sections thématiques de 12 membres chacune
    - « sciences de l'information, de la communication et modélisation »
    - « sciences des matériaux, des structures et des milieux »
    - « sciences humaines, sociales, et de la santé »
  - Un « bureau » pour piloter le dispositif, réunissant le président, les animateurs des 3 sous-sections et le secrétariat (DRI-DRH)

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT évaluation

- Fonctionnement : plénière et sous sections thématiques
  - L'instance d'évaluation fonctionnera en séance plénière pour tout ce qui aboutit à des actes réglementaires (recrutement, titularisation et avancement)
  - Les sous sections prépareront les avis d'évaluation qui seront actés par la commission plénière. Les projets d'avis sur les cas les plus complexes, les plus sensibles ou les plus controversés feront l'objet d'une délibération en commission plénière.

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT évaluation

- Recommandations :
  - Evaluation individuelle ancrée sur le collectif :
    - Dans la mesure du possible, évaluer durant le même temps l'ensemble des chercheurs d'une même unité.
    - Prise en compte systématique de l'avis de l'employeur pour une bonne appréhension du contexte, avec dans la mesure du possible l'avis de l'AERES
  - Evaluation individuelle tous les 2 ans, en alternant évaluation quadriennale lourde et évaluation légère.

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT évaluation

- Recommandations :
  - Pas d'entretien systématique. La tenue d'un entretien est laissée à l'appréciation des rapporteurs, de l'évalué ou de son employeur.
  - L'avis de la commission d'évaluation est envoyée simultanément à l'intéressé et à son employeur
  - Pas d'extension aux autres corps effectuant des travaux de recherche mais actualisation des autres instances (CESAAR et MF) en miroir au CEVAL

# Fusion des corps de chercheurs

## Premières orientations / GT indemnitaire

- Le contexte : une situation actuelle diversifiée selon les corps et les établissements d'affectation (PR, PSR, PES)
- Objectif : rechercher une solution en matière indemnitaire avec 3 sujets qui ressortent :
  - Maintien de la prime de recherche
  - Devenir de la PES en 2014 ?
  - Mise en œuvre d'une PSR étendue aux 2 corps ?



# Fusion des corps de chercheurs suite des travaux

- 3ème COPIL fin janvier 2013
- Rédaction des projets de décrets
- Concertations OS et interministérielles

# FIN



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)